




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-543**

Séance publique du

17 décembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1147299-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : RETOUR DES MARCHES ALIMENTAIRE ET ARTISANAT SUR LES PLACES VERDUN
PRÊCHEURS ET MADELEINE.**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.
Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RETOUR DES MARCHES ALIMENTAIRE ET ARTISANAT SUR LES PLACES
VERDUN PRÊCHEURS ET MADELEINE.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° DL.2016-166 du 2 mai 2016, vous avez adopté le déplacement des marchés forains pendant la durée des travaux de requalification des places Verdun, Prêcheurs et Madeleine qui, je vous le rappelle, ont commencé le 29 août 2016.

Les travaux devraient se terminer fin avril 2019, il convient donc de programmer leur retour sur les 3 places à partir de mai 2019, en tenant compte de la nouvelle configuration du site.

Après études, les différentes contraintes relevées sont :

- L'interdiction émanant de la justice d'installer des étals dans les voies bordant les Palais Monclar et Verdun.
- La création d'une dalle « Vestiges » sur environ 70 m² sans installation possible d'étals.
- La création d'emmarchements sur l'espace au sol et sur le débouché du Passage AGARD.
- L'installation de mobiliers divers (bancs, supports pour vélos, containers enterrés, etc...)
- Les plantations
- Les nouveaux emplacements des 2 kiosques
- La présence des terrasses pendant le marché à 50 % des surfaces autorisées sur les 3 places.

- Le couloir de circulation piéton et automobile (secours, transfèrement de prisonniers, déballage et remballage des commerçants non sédentaires etc ...)
- Le projet de création d'un espace libre au droit du musée PICASSO (gestion de file d'attente)

Elles ne permettent pas le retour des 4 marchés concernés (*Textile, Brocante, Alimentaire et Artisanat*) ainsi que des 249 commerçants non sédentaires.

Pour mémoire, je vous rappelle que les marchés susvisés se tiennent les Mardis, Jeudis et Samedis de 6h00 à 14h00.

Conformément à l'article L.2224-18 du CGCT qui prévoit que « *Les délibérations du Conseil Municipal relatives à la création, **au transfert** ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.* », la Ville a organisé les réunions de concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles des commerçants non sédentaires des marchés concernés.

Il ressort des réunions de concertation et des études techniques menées, les dispositions suivantes :

- Retour des marchés Alimentaire et Artisanat sur les 3 places (Verdun, Prêcheurs, Madeleine) et rue Peyresc sur le trottoir côté commerce.
- Maintien du marché Textile sur le Cours Mirabeau (hors festivités de Noël).
- Maintien du marché Brocante sur la Place des Combattants d'Afrique du Nord et sur l'avenue Victor Hugo (hors festivités de Noël)

Pendant les festivités de Noël, les marchés Textile et Brocante seront déplacés, afin de permettre l'installation des chalets de Noël sur le Cours Mirabeau et les différentes animations de Noël organisées dans ce secteur, comme suit :

- ❖ Marché Textile déplacé Place Jeanne d'Arc et Espace Cézanne, square Matteï.
- ❖ Marché Brocante déplacé sur un lieu restant à définir

Des aménagements spéciaux réservés aux forains (eau, électricité, signalisation, mobilier de protection) et les arrêtés de stationnement et de circulation rattachés aux marchés susvisés seront pris par les services concernés.

Concernant le marché aux Fleurs, ce dernier fait l'objet d'une étude actuellement en cours qui devrait faire l'objet d'une prochaine délibération.

Par conséquent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le retour des marchés forains sur les lieux et aux conditions précités à compter de mai 2019.

DL.2018-543 - RETOUR DES MARCHES ALIMENTAIRE ET ARTISANAT SUR LES PLACES
VERDUN PRÊCHEURS ET MADELEINE.-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 7
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Raoul BOYER, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE BUSSCHERE,
Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Catherine ROUVIER.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»